

PREPARING YOUR FAMILY FOR IMMIGRATION ENFORCEMENT



RIGHTS & RESPONSIBILITIES

BEFORE A RAID

- 2 Make An Emergency Plan

DURING A RAID

- 3 What To Do During A Raid
- 4 What To Do If Immigration Comes To Your House
- 4 What To Do If Immigration Comes To Your Place Of Work
- 4 What To Do If Immigration Detains You In A Public Place

AFTER A RAID

- 5 If You Are Arrested
- 6 Important Information About Detention By I.C.E.
- 7 Your Rights In Detention

APPENDIX A | IMMIGRATION LEGAL SERVICES PROVIDERS

- 9-10 Immigration Legal Services Providers

APPENDIX B | IMPORTANT FORMS

- 12 Instructions About Filling Out Power Of Attorney
- 13 Power Of Attorney For Childcare
- 14 Information On Important Telephone Numbers
- 15 Important Family Records
- 16 How To Register Your U.S. Born Children In Mexico
- 17-18 Medical Information And Family Identification
- 19 Contacts For Legal Problems, Identity Theft And Fraud
- 20 Emergency Attention For Pets

APPENDIX C | IMPORTANT NUMBERS

- 22 Information For Detained Immigrants
- 23 List Of Consulates
- 24-29 Detention Centers List And Information

APPENDIX D | KNOW YOUR RIGHTS CARD

- 31 Know Your Rights Card

AVANT UNE RENCONTRE D'IMMIGRATION ICE

ÉLABORER UN PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE

- **Conservez tous vos documents dans un endroit facilement accessible. Faites des copies de ces documents pour un membre de la famille ou pour un ami proche pour les garder en cas d'urgence:**

- Passeport
- Certificat de mariage
- Tout document d'immigration, incluant le numéro A (Alien number)
- Certificat de naissance
- Titre de propriétés

- **Parlez avec un avocat de l'immigration pour évaluer votre situation d'immigration individuelle (voir l'ANNEXE A pour une liste)**

- Avoir toujours le numéro de téléphone ou la carte de visite d'un fournisseur des services juridiques respecté ou d'un avocat de l'immigration en cas d'urgence.
- Votre famille doit également avoir ces contacts.

- **Prévoyez un plan d'urgence à votre lieu de travail**

- Demandez à vos collègues s'ils sont prêts à garder le silence. Demandez-leur également de parler avec un avocat dans le cas où les agents de l'immigration se présentent sur votre lieu de travail.
- Si votre lieu de travail a un syndicat, parlez avec le représentant syndical pour apprendre à mieux se préparer en cas d'incursion.

- **Mettez en place un plan pour protéger votre famille**

- Préparez une procuration d'autorité parentale pour assurer la garde de vos enfants avec un proche ou un ami de la famille au cas où vous serez détenu.
- Ceci est très important. En cas d'urgence, ce document permettra à un ami proche ou à un membre de la famille de s'occuper de vos enfants et ainsi éviter tout placement de vos enfants dans le Système de Placement Familial (voir l'ANNEXE B)
- Obtenez un passeport valide pour vos enfants
- Si vos enfants sont citoyens des États-Unis, obtenez un passeport pour eux dès que possible. Ils auront besoin pour voyager à l'extérieur du pays. Si votre enfant n'est pas citoyen des États-Unis, obtenez un passeport de son pays natal. Vous pouvez obtenir cela via le consulat du pays (voir l'ANNEXE C)
- Inscrivez votre enfant en tant que citoyen de votre pays d'origine au consulat afin d'éviter tout problème une fois que vous serez de retour dans le pays. Par exemple, dans certains pays, les enfants qui ne sont pas inscrits ne peuvent pas aller à l'école.

PREPAREZ UN PLAN POUR PROTEGER VOTRE FAMILLE !

PENDANT UNE RENCONTRE AVEC L'ICE

QUE FAIRE PENDANT UN RENCONTRE AVEC ICE?

(ICE= Les officiers de l'agence des douanes et de l'immigration)

Que faire si la police ou un agent d'immigration vous interroge:

- ✓ Vous avez le droit de demander si vous êtes détenu ou arrêté.
 - *Si l'officier dit "Non, vous n'êtes pas arrêté ou détenu", demandez-lui si vous êtes libre de partir. S'il dit oui, lentement et calmement, partez-vous.*
 - *Si l'officier dit "Oui, vous allez être arrêté et/ou détenu",*
VOUS AVEZ LE DROIT DE GARDER LE SILENCE !!!

Si vous avez des documents valides :

- ✓ Veuillez les montrer à l'agent. Portez-les toujours avec vous.

Si vous ne disposez pas de documents valides dans ce pays:

- ✓ Ne répondez à aucune question.
- ✓ Ne montrez pas de documents faux.
- ✓ Dites seulement «Je dois parler avec mon avocat.»
- ✓ Ne dites rien de votre pays d'origine ou comment vous êtes entré aux États-Unis.

SOURTOUT

NE PAS MONTRER DE FAUX DOCUMENTS ET NE PAS MENTIR !!!

QUE FAIRE SI L'ICE VIENT DANS VOTRE DOMICILE :

- **Si la police, l'agent d'immigration ou un autre agent du gouvernement tente d'entrer dans votre maison:**
 - **N'ouvrez pas la porte !!**
 - Il est très important de leur demander s'ils sont de la police ou de l'immigration. (Parfois, les agents d'immigration diront qu'ils sont la police, alors posez-leur des questions précises).
 - **Si c'est l'immigration, ils ne sont pas autorisés à entrer sous aucun prétexte, sauf si vous ouvrez la porte ou si vous leur donnez la permission d'entrer.**
 - Même si vous ouvrez simplement la porte, mais que vous n'accordez pas la permission d'entrer, faites attention car l'agent pourrait se dire qu'en l'ouvrant, vous avez consenti pour qu'il entre.
 - Ou si l'immigration possède un mandat d'arrêt.
 - **Si c'est la police, ils ont besoin d'un mandat de perquisition pour entrer dans votre domicile.**
 - Un mandat de perquisition est un document signé par un juge qui autorise l'agent à entrer dans votre domicile.
 - Le mandat doit indiquer en détail qui est la personne que l'agent recherche.
 - S'ils ont un mandat d'arrêt, mais pas de mandat de perquisition, ils ne sont pas légalement en mesure d'entrer dans votre domicile.
- **Si un officier entre dans votre domicile:**
 - Notez les noms et les numéros de badge des officiers
 - Dites-leur que vous ne leur avez pas donné votre consentement pour la recherche.
 - Prenez les noms, l'adresse et le numéro téléphone de ceux qui sont présents.
- **Ne courez pas** – C'est risqué.

QUE FAIRE SI L'IMMIGRATION ARRIVE SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL :

- Restez Calme :
 - Ne courez pas !
 - Il est risqué de s'en fuir
- **Pour pénétrer dans votre lieu de travail, l'agent doit avoir un mandat signé par un juge ou une permission de votre patron.**

QUE FAIRE SI L'IMMIGRATION VOUS ARRETE DANS UN ESPACE PUBLIC

- **S'ils vous interpellent dans la rue**
 - Ils doivent avoir un ordre / mandat pour le faire. S'ils ne vous le montrent pas, demandez à le voir.
 - Ou ils doivent avoir des preuves concrètes qui montrent votre situation irrégulière dans le pays.

RAPPELEZ-VOUS :

Vous avez le droit de garder le silence. Ne dites rien au sujet de votre statut de migrant ou de votre naissance. Si vous avez des documents valides, montrez-les.

APRÈS UNE RENCONTRE AVEC L'ICE

SI VOUS ÊTES ARRÊTÉ

- **Découvrez qui vous a arrêté**
 - Notez les noms des agents et de leur organisation (FBI, ICE, CBP, etc.)
 - Écrivez les numéros de badge (sur l'uniforme) et les numéros de plaque d'immatriculation du véhicule.

- **Ne signez aucun document que vous ne comprenez pas avant de parler avec un avocat**
 - Il est possible que les agents essayent de faire pression sur vous pour signer un document quelconque.
 - Ne les laissez pas vous presser. Ils pourraient essayer de vous faire signer un document où vous renoncez à votre droit de comparaître devant un juge de l'immigration

- **Contactez votre avocat ou un membre de votre famille**
 - Vous avez le droit d'appeler quelqu'un après votre arrestation.
 - Mémorisez le numéro de téléphone de votre avocat, d'un membre de votre famille ou d'un représentant syndical.
 - Contactez-les immédiatement.

- **Contactez votre consulat**
 - Vous avez le droit de contacter le consulat de votre pays d'origine pour une demande d'assistance
 - Vous avez le droit de demander à l'agent ICE d'informer le consulat de votre arrestation
 - Le consulat peut vous aider à trouver un avocat
 - Le consulat peut également proposer de contacter votre famille

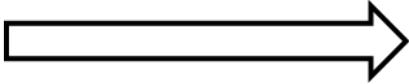
- **Demandez une mise en liberté sous caution**
 - Demandez la mise en liberté sous caution pendant la garde à vue, même si l'agent vous informe que cette demande n'est pas appropriée
 - Vous devez pouvoir montrer que vous n'allez pas vous en fuir ou que vous n'allez pas devenir un risque pour la communauté.

**NE SIGNEZ AUCUN DOCUMENT QUE VOUS NE COMPRENEZ PAS
AVANT DE CONSULTER UN AVOCAT !**

APRÈS UNE RENCONTRE AVEC L'ICE

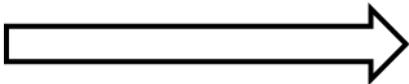
INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA DETENTION DES MIGRANTS

Combien de temps le gouvernement local peut-il détenir une personne ayant un ordre de détention de l'ICE ?



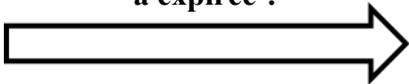
Selon les règlements fédéraux, une personne détenue en vertu d'une détention d'immigration ne peut pas être détenue pendant plus de 48 heures, sauf les samedis, les dimanches et les jours fériés. La période de 48 heures commence dès que la police locale ou de l'état libère cette personne de sa garde à vue pour toute infraction sous-jacente.

Qu'est-ce qui se passe une fois les 48 heures sont passées ?



Selon la loi locale ou la loi de l'Etat, une arrestation ne doit pas dépasser les 48 heures. Un individu devra être immédiatement libéré une fois les 48 heures sont passées. Au cas où vous n'êtes pas libéré automatiquement de la garde à vue, vous et/ ou votre avocat, vous pouvez demander la mise en liberté.

Ce qui se passe si la prison continue de détenir une personne lorsque la commande a expirée ?



Si la prison ne dispose pas d'un pouvoir indépendant l'autorisant à détenir une personne pour des accusations criminelles, il est illégal qu'elle continue de détenir cette personne après l'expiration du décret de l'immigration. Contactez un avocat si cela s'est produit

Note sur les obligations

La période de 48 heures pendant laquelle un agent de l'ICE peut reprendre le détenu en garde à vue, commence dès que l'individu a payé la caution, ou autrement a été libérée de la garde à vue de l'État. Il est donc possible que l'I.C.E puisse toujours reprendre cette personne après avoir payé la caution locale / de l'État, et il est également possible que le temps passé en garde à vue chez les Services de l'Immigration ne soit pas pris en compte lors de la peine. Consultez un avocat dès que possible après votre détention pour savoir si le fait de payer la caution locale peut s'avérer utile dans votre cas. Ne prenez pas de conseils de la part des commis ou du personnel de la prison à ce sujet.

APRÈS UNE RENCONTRE AVEC L'ICE

VOS DROITS EN CAS DE DETENTION

VOUS AVEZ LE DROIT DE :

✓ **Ne pas signer de déclarations ou de documents, en particulier ceux que vous ne comprenez pas :**

-Ne signez aucun document qui vous ferait renoncer au droit d'avoir un procès devant un juge.

-Si nécessaire, dites que vous souhaitez parler avec un avocat avant de signer.

✓ **Ne pas offrir d'information sur votre statut de migrant.**

-Ce que vous dites peut être utilisé contre vous plus tard.

✓ **Contactez votre consulat.**

✓ **Faire un appel après avoir été détenu.**

- Mémorisez le numéro de téléphone de votre avocat ou d'un membre de votre famille.

-Appelez-les immédiatement.

✓ **Demander un cautionnement.**

-Vous devez toujours demander un cautionnement pendant une audience judiciaire.

✓ **Avoir un interprète lors de votre première audience si vous ne parlez pas anglais.**

Pour plus d'informations sur la détention, voir l'ANNEXE C

APPENDICE A

**FOURNISSEURS DE SERVICES JURIDIQUES
D'IMMIGRATION NON PROFIT**

Liste des Fournisseurs de Services Juridiques de l'Immigration à But Non Lucratif

Afin de pouvoir évaluer votre cas, et de s'informer des options possibles en cas de détention, il est recommandé de consulter ces organisations avant d'être confronté à des problèmes d'immigration

Organisations qui s'occupent des pétitions basées sur la famille et des actions différées (DACA), sauf de la défense contre l'expulsion.

- Diocèse de Grand Rapids: 213 Sheldon Blvd. SE
(616) 551-4746 Grand Rapids, MI 49503- 4513
- Centre Hispanique de Michigan de l'Ouest: 1204 Grandville Ave. SW
(616) 742-0200 Grand Rapids, MI 49503
- Diocèse de Kalamazoo 215 N. Westnedge Ave.
(269) 903-0134 Kalamazoo, MI 49007

Organisations qui travaillent avec une multitude de cas d'immigrations, incluant la défense contre l'expulsion.

- St. Vincent Catholic Charities: 2800 West Willow St
(517) 323-4734 Lansing, MI 48917
- Justice for Our Neighbors: 227 Fulton St East
(616) 301-7461 Grand Rapids, MI 49503

(734) 709-1151 Newburgh United Methodist Church
36500 Ann Arbor Trail
Livonia, MI 48150
- Freedom House (aide pour les cas d'asile, disponible pendant l'année de votre arrivée)
(313) 964-4320 2630 West Lafayette Blvd
Detroit, MI 48216
- Wayne State Immigration and Asylum Clinic (aide avec les cas d'asile) :
(313) 577-0686 471 Palmer St
Detroit, MI 48202
- University of Detroit Mercy, Immigration and Asylum Clinic :
(313) 596-9456 651 East Jefferson Ave
Detroit, MI 48226
- International Institute of Metro Detroit: 111 East Kirby St
(313) 871-8600 Detroit, MI 48202
- Telamon Corporation: Patricia Carmona, BIA Accredited Rep.
(517) 323-7002, Ext 124 416 N Cedar St
Lansing, MI 48912
- Lighthouse Immigrant Advocates: Macatawa Resource Center
(616) 298-8984 665 136th Ave Suite 150,
Holland, MI 49424
- Michigan Immigrant Rights Center: 3030 S. 9th St, Ste 1B
(734) 239-6863 Kalamazoo, MI 49009
1-800-968-4046 (exclusivement pour les fermiers)

APPENDICE B

FORMULAIRES IMPORTANTS

PROCURATION: INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

Le parent ou le tuteur légal doit remplir ce formulaire pour donner à une tierce personne le pouvoir d'agir en son nom pour toute décision concernant l'enfant.

1. Vous devez faire des photocopies de ce formulaire une fois qu'il est signé. Utilisez les photocopies afin de protéger l'original.
2. Le formulaire doit être signé par un des parents ou le tuteur légal.
3. La mère ou le père doivent signer le formulaire devant un notaire public. Vous pouvez demander de l'aide auprès du personnel de la prison pour trouver un notaire. Chaque banque a un notaire public. Vous ne devez pas payer de frais élevés.
4. Selon la loi de la Délégation de l'autorité parentale dans l'État du Michigan, ce type de procuration est valable au maximum 180 jours. Au cas où vous avez signé la procuration à l'avance, vous devez la signer à nouveau, surtout si la date de votre document est expirée lorsque vous avez besoin de l'utiliser.

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE L'AUTORITÉ PARENTALE

1. Je soussigné(é), _____, parent gardien du
Nom du parent
_____, Date de naissance _____, en conformité avec MCL 700.5103,
Nom de l'enfant *Date de naissance de l'enfant*

délègue l'exercice de l'autorité parentale, concernant les besoins et l'intérêt de mon enfant mineur, y compris mais sans s'y limiter, le droit de demander des soins médicaux, dentaires ou psychologiques et d'inscrire l'enfant mineur à école, à:

Nom du nouveau gardien

2. Le but délibéré de ce pouvoir est de permettre au délégataire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'enfant, ainsi que la prise en charge de son entretien matériel qualitatif sur tous les plans. La raison de ce placement n'a pas de fins éducatives.
3. Cette procuration ne confère pas _____ le pouvoir de
Nom du nouveau gardien
consentement pour le mariage ou de proposer une éventuelle adoption.
4. Cette procuration sera valable pour une période de 180 jours, après ceci, il peut être renouvelé par le soussigné.
5. Le pouvoir conféré par le présent document peut être révoqué à tout moment à l'attention de

Nom du parent

Date: _____

Signature du parent

DELEGATION OF PARENTAL AUTHORITY CONSENT OF CARE OF MY CHILD

1. I, _____, The custodial parent of
Parent's Name
_____, Date of Birth _____, pursuant to MCL 700.5103,
Child's Name Child's Birthdate

delegate all parental powers regarding care of my minor child, including but not limited to the right to seek medical, dental or psychological care and to enroll the minor child in school to:

New Custodian's Name

2. The express purpose of this power is to allow the agent to do all things necessary to ensure the safe and efficient care of my child, and to do all things necessary for his or her care. The reason for this placement is not for educational purposes.

3. This Power of Attorney does not confer upon _____ the power to
New Custodian's Name
consent to marriage or the power to release the minor for adoption.

4. This Power of Attorney shall be effective for a period no longer than 180 days, after which time it may be renewed by the undersigned.

5. The power granted by this document may be revoked at any time at the direction of

Parent's Name

Date: _____
Parent's Signature

State of Michigan) ss
County of)

On the ____ day of _____, 20____, _____ personally appeared before me and executed the foregoing document and acknowledged the same to be his/her free act and deed.

Signature
Name: _____
Notary Public, State of Michigan, County of _____
Acting in the county of _____
My commission expires: _____

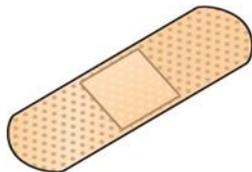
	INFORMATIONS ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTES
<u>Urgence</u> : En cas d'urgence APPELEZ le 911	<u>Information sur l'Assurance :</u>
	Assurance santé Compagnie d'assurance:
Service de Police :	Numéro de Téléphone :
Service de Pompiers :	Numéro de sécurité sociale :
Consulat du pays d'origine :	Assurance Automobile
<u>Famille/Contacts importants aux États- Unis :</u>	Compagnie :
Nom :	Numéro de Téléphone :
Téléphone Domicile :	Numéro :
Téléphone Portable :	Voiture 1 :
Téléphone Travail :	No. VIN/ Plaque d'immatriculation :
Lien avec la personne :	Voiture 2 :
Nom :	No. VIN/ Plaque d'immatriculation :
Téléphone Domicile :	Assurance d'Habitation
Téléphone Portable :	Compagnie :
Téléphone Travail :	Numéro de Téléphone :
Lien avec la personne :	Numéro d'adhésion:
<u>Famille/Contacts importants dans mon pays originaire :</u>	<u>Informations Médicales Importantes</u>
Nom :	Nom du Docteur :
Téléphone Domicile :	Numéro de Téléphone :
Téléphone Portable :	Nom du Dentiste :
Téléphone Travail :	Numéro de Téléphone :
Lien avec la personne :	Nom du Pédiatre :
Nom:	Numéro de Téléphone :
Téléphone Domicile :	Hôpital :
Téléphone Portable :	Numéro de Téléphone :
Téléphone Travail :	Pharmacie :
Lien avec la personne :	Numéro de Téléphone :



Enregistrements familiaux importants

Utilisez ce formulaire pour avoir toutes les informations importantes au même endroit. Mettez les originaux de chaque document dans un endroit sûr (par exemple, coffre-fort)

<u>Numéros de travail importants</u>	<u>Numéros scolaires / de garderie importants</u>
Employeur #1	Ecole #1
Nom :	Nom de l'Enfant :
Numéro de Téléphone :	Nom de l'École :
Superviseur :	Nom de l'Enseignant :
Date de début :	Numéro de Téléphone :
Représentation syndicale :	Numéro d'Identification de l'École :
Numéro de Téléphone :	Nom de l'Enfant :
Employeur #2	Nom de l'Enseignant
Nom :	Numéro d'Identification de l'École :
Numéro de Téléphone :	Ecole #2
Superviseur :	Nom de l'Enfant :
Date de début :	Nom de l'École :
Représentation syndicale :	Nom de l'Enseignant :
Numéro de Téléphone :	Numéro de Téléphone :
<u>Informations importantes sur vos voitures</u>	Numéro d'Identification de l'École :
Voiture 1 Marque /Modèle :	Nom de l'Enfant :
# de la Plaque d'Immatriculation :	Nom de l'Enseignant
VIN/# Certificat d'Immatriculation :	Numéro d'Identification de l'École :
Prêt automobile :	Numéro de Sécurité Sociale/ ITIN
Assurance :	Nom :
Voiture 2 Marque/Modèle :	Numéro :
# de la Plaque d'Immatriculation :	Nom :
VIN/# Certificat d'Immatriculation :	Numéro :
Prêt Automobile :	Nom :
Assurance :	Numéro :
Joignez une copie de chaque certificat d'immatriculation et d'attestation d'assurance de vos automobiles ainsi qu'une photo de chaque voiture.	Joignez une copie de chaque carte de Sécurité Sociale de vos enfants.

**Information Médicale et Identification Familiale.**

Joignez une copie des certificats de naissance, des carnets de vaccination et des photos de chaque membre de la famille.

Membre de la Famille #1

Nom :

Date de Naissance :

Donneur d'Organes : **Oui** **Non**

Allergies :

Médicaments :

Conditions Médicales et Antécédents Médicaux :

Membre de la Famille #2

Nom :

Date de Naissance :

Donneur d'Organes : **Oui** **Non**

Allergies :

Médicaments :

Conditions Médicales et Antécédents Médicaux :

Membre de la Famille #3

Nom :

Date de Naissance :

Donneur d'Organes : **Oui** **Non**

Allergies :

Médicaments :

Conditions Médicales et Antécédents Médicaux :

Membre de la Famille #4

Nom :

Date de Naissance :

Donneur d'Organes : **Oui** **Non**

Allergies :

Médicaments :

Conditions Médicales et Antécédents Médicaux :

<u>Membre de la Famille #5</u>	
Nom :	
Date de Naissance :	Donneur d'Organes : Oui Non
Allergies :	
Médicaments :	
Conditions Médicales et Antécédents Médicaux :	
<u>Membre de la Famille #6</u>	
Nom :	
Date de Naissance	Donneur d'Organes : Oui Non
Allergies :	
Médicaments :	
Conditions Médicales et Antécédents Médicaux :	
<u>Membre de la Famille #7</u>	
Nom :	
Date de Naissance	Donneur d'Organes : Oui Non
Allergies :	
Médicaments :	
Conditions Médicales et Antécédents Médicaux :	
<u>Personnes AUTORISÉES à récupérer mes enfants à l'école / à la garderie</u>	<u>Personnes qui NE SONT PAS AUTORISÉES à récupérer mes enfants à l'école/à la garderie :</u>
Nom :	Nom :
Date de naissance :	
Téléphone Domicile :	Nom :
Téléphone Portable :	
Téléphone Travail :	Nom :
Lien avec la personne :	
Nom :	*Veuillez informer le personnel de l'école que les personnes énumérées ci-dessus ont / n'ont pas l'autorisation de récupérer vos enfants. *S'il y a un ordre de restriction, attachez une copie et déposez-la à l'école et / ou à la garderie de vos enfants.
Date de naissance :	
Téléphone Domicile :	
Téléphone Portable :	
Téléphone Travail :	
Lien avec la personne :	



Contacts pour les Problèmes Juridiques, le Vol d'Identité et la Fraude

Pour votre sécurité, ne notez pas le nombre de vos cartes de crédit ou numéros de compte sur ce document.

<u>Sociétés de Cartes de Crédit</u>	<u>Contacts de vos Affaires Financières</u>
Carte #1	Compte Courant #1
Société :	Banque :
Numéro d'Appel Gratuit :	Numéro d'Appel Gratuit :
Noms sur la Carte :	Personnes avec permission d'accès :
Carte #2	Compte Courant #2
Société :	Banque :
Numéro d'Appel Gratuit :	Numéro d'Appel Gratuit :
Noms sur la Carte :	Personnes avec permission d'accès :
Carte #3	Compte d'Épargne #1
Société :	Banque :
Numéro d'Appel Gratuit :	Numéro d'Appel Gratuit :
Noms sur la Carte :	Personnes avec permission d'accès :
Signalez immédiatement un vol de cartes de crédit !	Compte d'Épargne #2
	Banque :
	Numéro d'Appel Gratuit :
	Personnes avec permission d'accès :
<u>Contacts de l'Agence Publique</u>	<u>Assistance Juridique Civile</u>
Aide à la Violence Domestique :	Aide Juridique :
Procureur Public :	Avocat en Immigration :
Signalez Abus sur un Mineur :	Autre Avocat :



Soins d'urgence pour animaux de compagnie

Animal de compagnie #1 :

Nom :

Date de naissance :

Race :

Description :

Numéro d'enregistrement :

Médicaments :

Problèmes médicaux :

Animal de compagnie #2 :

Nom :

Date de naissance :

Race :

Description :

Numéro d'enregistrement :

Médicaments :

Problèmes médicaux :

Vétérinaire

Maison d'urgence des animaux domestiques

Nom :

Nom :

Téléphone :

Téléphone :

Adresse :

Adresse :

Téléphone d'urgence :

Attachez une photo de votre animal domestique

--- APPENDICE C ---

NUMEROS IMPORTANTES

Informations pour les immigrants détenus et les avocats immigrants au Michigan:

ICE Détenus Locator en ligne

<http://locator.ice.gov/odls/homePage.do>

Centres de détention d'immigrants:

Prison Région de Calhoun

185 E. Michigan Street
Battle Creek, MI 49014
(269) 969-6450

Prison Région de Wayne- "Dickerson"

3501 Hamtramck Dr.
Detroit, MI 48211
(313) 875-7000

Prison de la Région de Chippewa

325 Court Street
Sault Ste. Marie, MI 49783
(906) 635-7620

Dortoirs de la Région Monroe

7000 East Dunbar Road
Monroe, MI 48161
(734) 240-8001

Bureaux du gouvernement :

Immigration et contrôle des douanes (ICE)-

Detroit

333 Mt. Elliott St.
Detroit, MI 48207
(313) 568-6049

Grand Rapids

517 Ottawa Ave NW
Grand Rapids, MI 49503-1424
(616) 254-1200

Services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis (USCIS):

Ligne National de Service clientèle de l'USCIS.

1-800 -375-5283

Bureau du district de Detroit USCIS

11411 East Jefferson Ave
Detroit, MI 48214
(313)926-4202*

*Si le message enregistré ne répond pas à votre question pour USCIS au sujet d'une demande qui est en cours au bureau du district de Detroit et que vous devez parler, appuyez sur 1 et sur l'extension 4522 pour parler à un opérateur.

Bureau Exécutif d'Examen de l'Immigration Cour d'Immigration:

Detroit Court

477 Michigan Ave
Detroit, MI 48226
(313) 226-2603

* Ligne d'information automatisée pour les dates de la cour et les renseignements sur la décision des étrangers dans les procédures de renvoi (déportation) - «A #» est requis, mais n'importe qui peut composer le 1-800-898-7180

Protection des douanes et des frontières (CBP)/ICE :

Grand Rapids:

6450 Air Cargo Drive SE

Grand Rapids, MI 49512

(616) 235-3936

Liste des Consulats et Ambassades aux États Unis

Ambassade du Benin

Washington DC

2124 Kalorama Road, NW
Washington DC 20008
(202) 232-6656

Consulat de Belgique

Detroit

30 Edgemere Road
Grosse Pointe Farms, MI 48236
(313) 530-4436

Ambassade du Burkina Faso

Washington DC

2340 Massachusetts Avenue, NW
Washington DC 20008
(202) 332-5577

Consulat du Canada

Detroit

600 Renaissance Center #1100,
Detroit, MI 48243
(313) 567-2340

Ambassade de la République

Centrafricaine

Washington DC

1618 22nd Street, NW
Washington DC 20008
(202) 483-7800

Ambassade de la République

Démocratique Congo

Washington DC

1100 Connecticut Avenue, NW
Washington, DC 20036
(202) 234-7690

Consulat de Rwanda

Chicago

2100 Enterprise Avenue Geneva,
Illinois 60134
(630) 406-6408

Consulat de Côte d'Ivoire

New York

800 2nd Ave, New York,
NY 10017
(646) 476-7614

Washington DC

2424 Massachusetts Ave NW, Washington,
DC 20008
(202) 797-0300

Consulat de France

Chicago

205 North Michigan Ave, Suite 3700,
Chicago, IL 60601
(312) 327-5200

Consulat de Haiti

Chicago

202 S.State St., Suite 302
Chicago, IL 60604
(312) 922-4004

Ambassade du Mali

Washington DC

2130 R Street, NW,
Washington DC 20008
(202) 332-2249, 939-8950

Ambassade de Monaco

Washington DC

3400 International Drive, NW
Suite 2K - 100
Washington DC 20008
(202) 234-1530

Ambassade du Niger

Washington DC

2204 R St NW,
Washington, DC 20008
(202) 483-4224

Ambassade du Sénégal

Washington DC

2215 M St NW,
Washington, DC 20037
(202) 234-0540

Consulat à New York

115 W 116th St,
New York, NY 10026
(917) 493-8950

Ambassade de Seychelles

New York

800 2nd Ave #400c, New York,
NY 10017
(212) 972-1785

Ambassade du Togo

Washington DC

2208 Massachusetts Avenue NW
Washington, DC 20008
(202) 234-4212

Ambassade de Burundi

Washington DC

2233 Wisconsin Ave NW #408, Washington,
DC 20007
(202) 342-2574

Ambassade du Cameroun

Washington DC

3400 International Drive, NW
Washington, DC 20008
(202) 265-8790

Ambassade de Tchad

Washington DC

2401 Massachusetts Ave NW,
Washington, DC 20008
(202) 652-1312

Consulat des Comores

New York

420 E. 50th St. New York City,
NY 10022
(212) 972-8010

Chicago

332 S. Michigan Avenue
Suite 1032-D601
Chicago, IL 60604
(312) 493-2357

Ambassade de Djibouti

Washington DC

1156 15th St NW #515,
Washington, DC 20005
(202) 331-0270

Ambassade du Gabon

Washington DC

2034 20th St NW,
Washington, DC 20009
(202) 797-1000

Ambassade de la République de Guinée

Washington DC

2112 Leroy Pl NW,
Washington, DC 20008
(202) 986-4300

Ambassade du Vanuatu

New York

800 East Second Ave,
Suite 400B
New York, NY
(212) 661-4303

Voici une liste d'autres installations où des personnes pourraient être étenues:

Établissement correctionnel du comté de Chippewa

Warden Jeffrey Woods
4269 W.M-80
Kincheloe, MI 49784
906-495-12275

Installation de la prison principale du comté de Monroe.

100 E 2nd Street
Monroe, MI 48161
734-240-7430

La prison du comté de St. Clair.

1170 Michigan Road
Port Huron, MI 48060-4658
810-987-1700

BUREAU DE DETROIT FIELD

CENTRE CORRECTIONNEL DU COMTÉ DE CALHOUN

Leadership des opérations d'exécution et de déménagement

Ligne téléphonique principale de l'installation: (269) 969-6304
Bureau de terrain Ligne téléphonique principale: (313) 568-6049

Emplacement de l'Établissement (Lieu de l'installation)

Adresse de rue:

185 E. Michigan Street
Battle Creek, MI 49014

Stationnement: Stationnement adjacent à l'Établissement.

Accessibilité pour les personnes ayant des besoins spéciaux: l'établissement est conforme à la loi sur les américains handicapés (ADA)

Heures de visite

Amis et visites familiales

Du lundi au vendredi: de 7h à 14h45

A-E Lundi **F-J** Mardi **K-O** Mercredi **P-T** Jeudi **U-Z** Vendredi

Les visiteurs doivent se présenter avant 14h:15 pour la visite.

Les visiteurs doivent présenter une carte d'identité valide et vérifiée afin d'entrer dans l'établissement.

Les visites ne doivent pas dépasser 20 minutes par visite et permettent deux visites par jour pour un temps de visite maximal de 40 minutes par jour.

Les mineurs qui visitent l'établissement doivent être accompagnés d'un tuteur adulte (18 ans ou plus) Les mineurs ne doivent pas être laissés non accompagnés dans la salle d'attente, dans la salle de visite ou dans tout autre endroit.

Visites d'Avocat (Procureur)

Les représentants légaux des détenus sont autorisés à rendre visite à leurs clients pendant les heures suivantes:

Quotidien, 7h - 15h Il n'y a pas de restrictions quant au nombre de visites des représentants légaux, à l'exception d'une situation d'urgence déclarée.

Une liste d'organisations juridiques pro bono (gratuites) sera affichée dans toutes les unités de logement des détenus et dans d'autres secteurs appropriés. Cette liste est mise à jour trimestriellement. Si un détenu désire voir un représentant ou un para juriste de cette organisation, il est de la responsabilité du détenu de les contacter pour un rendez-vous

Visites consulaires.

Les fonctionnaires consulaires peuvent rencontrer leurs ressortissants détenus à tout moment. Il est demandé que des dispositions préalables soient prises dans la mesure du possible avec l'agent de déportation de la CIE et que les fonctionnaires consulaires apportent les pouvoirs appropriés lorsqu'ils se rendent à l'établissement. L'agent de déportation de la CIE chargé de l'installation peut être contacté au (313) 568-6049, poste 8562.

Visites du clergé

Le clergé peut visiter les détenus à tout moment, mais doit prendre des arrangements avec l'Aumônerie au (269) 969-6304

Restrictions de visite

1. Toutes les visites familiales ou sociales sont sans contact.
2. Aucune arme à feu ou armes de quelque nature que ce soit n'est permise dans l'installation.
3. Si les visiteurs sont ou semblent être en état d'ébriété, la visite n'est pas autorisée.
4. Tous les visiteurs sont soumis à la recherche pendant leur séjour dans l'établissement.
5. Les visiteurs ne sont pas autorisés à passer ou tenter de passer des objets aux détenus.
6. Les visiteurs ne sont pas autorisés à porter des articles dans les zones de visite

Procédures de recherche (avant ou pendant toutes les visites)

Toutes les personnes qui demandent l'admission à l'établissement ou à la zone de visite sont assujetties à une fouille de leur personne, à une inspection de leurs biens et à une recherche par balayage métallique. Les personnes refusant de coopérer à une recherche raisonnable ne seront pas admises. Aucune arme à feu ou aucune arme ne sont autorisées. Aucun appareil électronique (téléphones cellulaires, téléavertisseurs, radios, etc.) n'est autorisé dans les zones sécurisées de cette installation.

Contactez-nous

Si vous avez besoin d'informations sur un détenu qui est logé dans cet établissement, vous pouvez composer le (313)568-6047 entre 7 heures et 17 heures. Lorsque vous appelez, veuillez avoir les informations biographiques de l'individu prêtes, y compris le premier, le dernier et les noms cousus, tous les alias qu'il peut utiliser, la date de naissance et le pays de naissance.

Appeler un détenu

Les détenus ne peuvent pas recevoir d'appels entrants. Si vous devez entrer en contact avec un détenu pour laisser un message urgent, vous devez appeler (269)969-6304 et laisser le nom complet du détenu, le numéro d'enregistrement des étrangers et votre nom et numéro de téléphone où vous pouvez être contacté. Le détenu recevra votre message.

Si vous devez entrer en contact avec un détenu, vous devez appeler le (313)568-6047 et laisser le nom complet du détenu, le numéro d'enregistrement des étrangers et un numéro de téléphone où vous pouvez être rejoint. Il ou elle recevra votre message.

LOI SUR LA LIBERTÉ D'INFORMATION (FOIA)

Toutes les demandes de la FOIA et de la Loi sur la protection des renseignements personnels doivent être soumises sur le formulaire G-639 (Demande de la Loi sur l'accès à l'information / Demande de la loi Privée) ou sous forme de lettre. Toutes les demandes doivent contenir la signature originale et notariée du sujet en question. S'il vous plaît remplir le formulaire G-639 complètement et si vous écrivez une lettre, veuillez à inclure le nom complet, tous les autres noms utilisés, la date de naissance, le lieu de naissance, un numéro de l'étranger que vous cherchez des informations, ainsi que Votre nom complet, votre adresse et votre numéro de téléphone, afin que nous puissions vous contacter si nous avons des questions.

Envoyez votre demande de FOIA ou de la Loi sur la protection des renseignements personnels à:

États-Unis Immigration et douanes
Application de la Loi sur la liberté d'information
800 North Capitol Street, NW, Room 585
Washington, D.C.20536

Telephone- 1-866-633-1182
Email- ICE-FOIA@dhs.gov

Trouver le statut d'une affaire.

Cour d'immigration

Pour obtenir des renseignements sur une affaire devant le tribunal de l'immigration, vous pouvez appeler le 1-800-898-7180 pour parler directement avec eux. Les demandes de dispense d'enlèvement et d'autres demandes demandées par le juge d'immigration doivent être déposées directement auprès du tribunal de l'immigration.

Conseil d'appel de l'immigration (BIA)

Pour obtenir des renseignements au sujet d'une affaire devant le bureau des appels d'immigration (BIA), vous pouvez appeler (703) 605-1007 où vous pouvez obtenir des informations automatisées ou parler avec un représentant en direct pendant les heures de bureau.

Aide juridique

Pour obtenir une liste de représentants pro Bono qui offrent des services gratuits au niveau national et qui pourraient vous aider, consultez l'annexe A ou consultez le site Web suivant: <http://www.justice.gov/eoir/probono/states.htm>.

Presse / Média

L'établissement a la responsabilité de protéger la vie privée et les autres droits des détenus et des membres du personnel. Par conséquent, les entrevues seront réglementées pour assurer l'exploitation ordonnée et sécuritaire de l'installation. Habituellement, les interviews en direct à la télévision ou à la radio ne seront pas autorisées dans l'établissement. La presse doit communiquer avec M. Khaalid Walls au (333) 226-0726 pour de plus amples renseignements.

Entretiens personnels.

Un représentant des médias d'information qui désire effectuer une entrevue avec un détenu doit présenter une demande écrite au bureau de terrain de Detroit, Bureau des opérations d'exequatur et de renvoi, en indiquant qu'il est familier et conforme aux règles et règlements de l'établissement, Par le personnel.

Consentement des détenus.

Un détenu a le droit de ne pas être interviewé, photographié ou enregistré par les médias. Avant d'interviewer, de photographier ou d'enregistrer la voix d'un détenu, un représentant des médias doit obtenir une autorisation écrite de cet individu.

Rétroaction / Plaintes.

Nous nous efforçons de fournir un service de qualité aux personnes sous notre garde, à leur famille, à leurs amis et à leurs représentants officiels. Si vous croyez que nous n'avons pas respecté cet engagement, nous aimerions le savoir. Si nous avons atteint ou dépassé vos attentes, veuillez nous le faire savoir. Pour commenter les services offerts à ce bureau, veuillez écrire à:

Directeur des opérations de mise en application et de retrait
États-Unis Immigration et douanes
333 Mt. Elliott Street
Detroit, MI 48207

Si vous estimez qu'un employé d'ICE ou un employé des services de contact vous a maltraité et que vous souhaitez vous plaindre d'une inconduite, vous pouvez:

Communiquez avec le directeur du bureau de terrain à l'adresse suivante:

Directeur des opérations de mise en application et de retrait
États-Unis Immigration et douanes
333 Mt. Elliott Street
Detroit, MI 48207
(313) 568-6049

Écrire au bureau de responsabilité professionnelle:

Directeur, Bureau de la responsabilité professionnelle
États-Unis Immigration et douanes
P.O. Box 14475
Pennsylvania Ave, NW
Washington, D.C. 20044.

Contactez le centre commun d'entreposage:

Numéro de téléphone: 1-877-2INTAKE
Courrier électronique: Joint.Intake@dhs.gov

Vous pouvez également communiquer avec le Département de la sécurité intérieure, Bureau de l'inspecteur général:

245, promenade Murray, immeuble 410 Arrêt: 2600
Washington, D.C. 20528

Téléphone: 1-800-323-8603
Fax : 202-254-4292
Email : DHSOIGHOTLINE@DHS.GOV

Procédures Locales

Pour poster un objet de départ ou de livraison

Ces obligations sont affichées lorsqu'une personne a été placée dans une procédure de renvoi alors qu'elle se trouve aux États-Unis. La personne fournissant l'argent de l'obligation doit montrer une preuve d'identité et un statut légal d'immigration. Cette personne (le débiteur) est responsable de veiller à ce que l'étranger se présente devant un agent ou un agent de cette agence chaque fois qu'une demande est faite. Pour obtenir des renseignements sur les cautionnements, veuillez appeler le (313)568-6049 et demander à parler à l'agent d'expulsion responsable de l'affaire. Vous devez avoir le nom de famille du détenu et le numéro d'enregistrement étranger avant d'appeler.

Pour afficher un cautionnement d'immigration pour un étranger détenu par la CIE, vous devez afficher l'obligation à 333 Mt. Rue Elliott, Detroit, MI 48207, du lundi au vendredi (s'attendre à des jours fériés) entre 9 heures et 15 heures. Les formulaires de paiement acceptables sont Cashier's Check d'une banque ou d'un mandat postal. Ils doivent être payables à l'ordre des États-Unis. Département de la Sécurité intérieure'.

Pour d'autres questions sur les obligations, veuillez contacter le Centre de gestion de la dette:

Centre de gestion de la dette
Attention : Unité d'obligations
P.O. Box 5000
Williston, VT 05495-5000

Téléphone : (802) 288-7600
Fax : (802) 288-1226

Envoi de Mail

Les lettres envoyées aux détenus doivent inclure le numéro A du détenu (numéro de dossier), le numéro d'identification de l'établissement, plus le nom et l'adresse de l'expéditeur. Pour améliorer la sécurité de l'installation, tout le courrier entrant est soumis au dépistage de la contrebande. Le courrier n'est pas lu à l'ouverture, seulement inspecté par l'officier délégué. Les détenus peuvent envoyer du courrier à l'établissement. Les détenus peuvent sceller leurs lettres sortantes et les placer dans le réceptacle fourni. Tout courrier entrant sera remis au détenu et le courrier sortant sera acheminé au bureau postal approprié dans les 24 heures suivant la réception par le personnel de l'établissement. Un horaire de réception et de livraison est affiché dans toutes les unités d'habitation.

Les détenus sont autorisés à acheter des timbres pour être utilisés. En règle générale, il n'y a pas de limite à la quantité de correspondance que les détenus peuvent envoyer à leurs propres frais. Les détenus indigents (ceux qui n'ont pas de soutien financier et ne disposent pas de fonds dans leur compte d'établissement) recevront une indemnité d'affranchissement aux frais du gouvernement.

Lorsque les détenus quittent l'établissement ou sont transférés dans une autre installation, seuls leur courrier légal leur sera transmis. La correspondance générale sera endossée «Return to Sender» et renvoyée au bureau de poste.

Envoi d'Argent

Si les détenus reçoivent des fonds par la poste, ils seront emmenés dans la zone de traitement pour que l'argent soit placé sur leur compte. L'agent de traitement fournira un reçu pour tous les fonds reçus. Les détenus sont priés de ne pas leur envoyer de l'argent par la poste.

Envoi des Paquets

Un détenu peut recevoir des articles qui sont jugés nécessaires pour le seul déplacement ou la mainlevée de l'agence avec l'approbation de l'agent d'expulsion de la CIE. Avant d'envoyer des colis à des détenus, communiquez avec le superviseur de la retenue à l'installation à:

(313) 568-6049

33 Mt. Elliott Street
Detroit MI 48207

Notez que les détenus retirés des États-Unis ont droit à une petite piéc de bagages. Si un détenu n'a pas de tels bagages, ces bagages peuvent être envoyés / livrés après avoir reçu l'approbation de l'agent de déportation. Veuillez noter que pour des raisons de sécurité, aucun appareil électronique (téléphones cellulaires, rasoirs électriques, ordinateurs portables, radios, etc.) ne sera accepté.

--- APPENDICE D ---

CONNAÎTRE VOS CARTES DE DROITS

Coupez ces cartes et portez –les dans votre portefeuille

RIGHTS CARD

I am giving you this card because I do not wish to speak to you or have any further contact with you. I choose to exercise my right to remain silent and to refuse to answer your questions. If you arrest me, I will continue to exercise my right to remain silent and to refuse to answer your questions. I want to speak with a lawyer before answering your questions.

I want to contact this attorney
or organization:
Telephone number:

CARTE DES DROITS

Je vous donne cette carte parce que je ne souhaite pas vous en parler ou d'avoir du contact avec vous. Je choisis d'exercer mon droit de garder le silence et de refuser de répondre à vos questions. Si vous m'arrêtez, je continuerai à exercer mon droit de garder le silence et à refuser de répondre à vos questions. Je veux parler avec un avocat avant de répondre à vos questions.

Je souhaite contacter cet avocat
ou cette organisation:
Numéro de téléphone:

RIGHTS CARD

I am giving you this card because I do not wish to speak to you or have any further contact with you. I choose to exercise my right to remain silent and to refuse to answer your questions. If you arrest me, I will continue to exercise my right to remain silent and to refuse to answer your questions. I want to speak with a lawyer before answering your questions.

I want to contact this attorney
or organization:
Telephone number:

CARTE DES DROITS

Je vous donne cette carte parce que je ne souhaite pas vous en parler ou d'avoir du contact avec vous. Je choisis d'exercer mon droit de garder le silence et de refuser de répondre à vos questions. Si vous m'arrêtez, je continuerai à exercer mon droit de garder le silence et à refuser de répondre à vos questions. Je veux parler avec un avocat avant de répondre à vos questions.

Je souhaite contacter cet avocat
ou cette organisation:
Numéro de téléphone:

RIGHTS CARD

I am giving you this card because I do not wish to speak to you or have any further contact with you. I choose to exercise my right to remain silent and to refuse to answer your questions. If you arrest me, I will continue to exercise my right to remain silent and to refuse to answer your questions. I want to speak with a lawyer before answering your questions.

I want to contact this attorney
or organization:
Telephone number:

CARTE DES DROITS

Je vous donne cette carte parce que je ne souhaite pas vous en parler ou d'avoir du contact avec vous. Je choisis d'exercer mon droit de garder le silence et de refuser de répondre à vos questions. Si vous m'arrêtez, je continuerai à exercer mon droit de garder le silence et à refuser de répondre à vos questions. Je veux parler avec un avocat avant de répondre à vos questions.

Je souhaite contacter cet avocat
ou cette organisation:
Numéro de téléphone:

RIGHTS CARD

I am giving you this card because I do not wish to speak to you or have any further contact with you. I choose to exercise my right to remain silent and to refuse to answer your questions. If you arrest me, I will continue to exercise my right to remain silent and to refuse to answer your questions. I want to speak with a lawyer before answering your questions.

I want to contact this attorney
or organization:
Telephone number:

CARTE DES DROITS

Je vous donne cette carte parce que je ne souhaite pas vous en parler ou d'avoir du contact avec vous. Je choisis d'exercer mon droit de garder le silence et de refuser de répondre à vos questions. Si vous m'arrêtez, je continuerai à exercer mon droit de garder le silence et à refuser de répondre à vos questions. Je veux parler avec un avocat avant de répondre à vos questions.

Je souhaite contacter cet avocat
ou cette organisation:
Numéro de téléphone:



3030 S.9th Street, Suite 1B
Kalamazoo, MI 49009
Telephone: 269-492-7196
Fax: 269-492-7198

220 E. Huron Street, Suite 600A
Ann Arbor, MI 48104
Telephone: 734-239-6863
Fax: 734-998-9125

Assistance téléphonique pour les fermiers : 1-800-968-4046

mirc@michiganimmigrant.org

www.michiganimmigrant.org

Le **Michigan Immigrant Rights Center (MIRC)** est un centre juridique et de défense des droits pour les migrants du Michigan. MIRC travaille pour construire un Michigan prospère où les communautés de migrants auront le droit à une justice égale et seront totalement intégrées et respectées. Pour réaliser cette mission, le Michigan Immigrant Rights Center:

- Renforce les capacités par l'éducation et les formations sur le droit de l'immigration et sur la relation complexe entre le statut de migrant et les droits des migrants dans des domaines tels que l'accès aux prestations sociales, le droit de la famille et le bien-être de l'enfant, les droits civils et les droits des travailleurs.
- Répond aux questions et fournit un soutien technique aux avocats et aux défenseurs des services aux migrants à faible revenu.
- Recrute, entraîne et conseille les avocats bénévoles.
- Mène un plaidoyer systématique pour promouvoir les droits des travailleurs à faible revenu et de leurs familles.
- Traite et analyse les développements législatifs et juridiques liés au droit de l'immigration et aux droits du migrant.
- Renforce la coalition entre les organisations de défense des droits du migrant et d'autres organisations de la justice sociale et des droits civils autour de l'État
- Représente les clients individuels dans les domaines prioritaires, y compris les questions de naturalisation et de citoyenneté et les droits des personnes victimes de la violence domestique, des réfugiés, des mineurs non accompagnés et des travailleurs agricoles.
- Favorise le respect et la compréhension entre les migrants et les communautés bénéficiaires grâce à notre initiative d'accueil du Michigan.
- Représente les clients dans les cas impliquant des violations des droits civils par des organismes d'application de la loi ou du gouvernement, de l'accès aux avantages publics pour les migrants et les enfants de migrants, la pratique non autorisée du droit de l'immigration et toute autre question juridique civile relative au statut de migrant.

Pour déposer une plainte contre la façon dont l'immigration ou la police vous a traité, ou une autre question sur l'accès à l'éducation pour vos enfants ou sur les prestations sociales, n'hésitez pas à nous contacter au (269) 492-7196.

Ce guide a été traduit en français par ELENA POPESCU, volontaire AmeriCorps avec Michigan Unis, Juillet 2017

MIRC would like to thank Gerardo Zamora Diaz for his excellent work in designing the cover and index of this guide:

**GERARDO
ZAMORA
DIAZ**

GRAPHIC DESIGNER
//ILLUSTRATOR

gzamora89@gmail.com
269.760.8714
www.behance.net/Gerardo8